



L'ACTUALITÉ

2018 COMMENCE DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE PLUS FAVORABLE

L'activité des entreprises reprend mais cette année la CAPEB sera attentive à ce que les très nombreux projets de loi que le Gouvernement a lancé fin 2017 ne viennent pas contrarier cette reprise.



+1,7%

C'est le niveau attendu de la croissance de l'économie française pour 2017.

C'est dans un contexte de reprise économique que s'ouvre cette année avec une croissance qui s'accélère partout en Europe. Beaucoup de réformes ont été lancées depuis les dernières élections présidentielles et devraient trouver leur aboutissement en ce début d'année, et en tout état de cause dans le courant du premier semestre.

C'est le cas des réformes sociales en faveur de l'emploi qui feront l'objet d'un projet de loi établi sur la base des conclusions des travaux menés par le Gouvernement et par les partenaires sociaux depuis novembre dernier sur l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage. C'est aussi le cas du plan de rénovation énergétique des bâtiments.

Le Gouvernement a lancé également 3 autres grands projets de loi. Celui sur le logement qui concernera très directement l'activité des entreprises du bâtiment, celui sur la croissance et la transformation des entreprises qui nous interpellera aussi, celui enfin, pour « un État au service d'une société de confiance » qui instaurerait notamment un droit à l'erreur mais contient également bien d'autres mesures qui impacteront les entreprises du bâtiment. S'ajouteront à cela, les perspectives de réformes déjà annoncées fin 2017 en ce qui concerne la politique industrielle, la réforme de l'État, sans oublier bien sûr celle

des retraites qui fera l'objet de concertations dès cette année.

On rappellera par ailleurs que le projet de loi de finances pour 2018 met un terme au régime social des indépendants en l'adossant au régime général. Les deux années qui viennent devront être mises à profit pour bien encadrer ce nouveau dispositif et faire en sorte que les

travailleurs indépendants n'en sortent pas perdants.

Côté européen, des projets sont à suivre de très près. Personne n'a oublié que la directive sur le travail détaché est en cours de révision et qu'il s'agit maintenant de s'attaquer au Règlement de coordination de la sécurité sociale pour aller plus loin. Sur un autre champ, la Commission européenne prévoit de prendre de nouvelles mesures d'ici la fin

de l'année concernant les marchés publics. Autre point de préoccupation majeur pour nos entreprises : l'évolution de la directive sur les agents cancérogènes ou mutagènes et le sort qui sera réservé aux poussières de silice. Enfin, les négociations tripartites entre la Commission, le Parlement et le Conseil européens concernant la directive sur la performance énergétique des bâtiments devraient arriver à terme prochainement. Bref, l'année 2018 s'annonce chargée sur le plan législatif !

D'après la Banque de France, la croissance de l'économie française se maintiendrait entre 1,6 % et 1,8 % au cours des trois prochaines années.

+ 35 %

DE 2014 À 2016, ON A CONSTRUIT
PLUS D'UN TIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX
EN PLUS PAR RAPPORT À LA PÉRIODE
PRÉCÉDENTE.

ÉCONOMIE

LOGEMENTS SOCIAUX : UN RECORD DE CONSTRUCTION DEPUIS 2014

Le Ministère de la Cohésion des territoires a fait paraître le bilan de la loi SRU sur la période 2014/2016, se félicitant d'un nombre record de constructions de logements sociaux.

188 587 logements ont ainsi été construits malgré les réticences d'un nombre croissant de communes (+ 20 %). Parmi les 649 communes qui n'ont pas construit des logements sociaux, 269 font l'objet d'un arrêté de carence et donc d'une sanction financière et 274 bénéficient d'une exemption (parce que leur situation ne justifie pas le



développement d'une offre locative sociale). Le Ministère a souligné néanmoins les bienfaits de la loi SRU qui, en 15 ans, aurait permis de

doubler et de rééquilibrer la production de logements sociaux avec la construction de 1,5 million de logements.

→ LA CAPEB SIGNE UN ACCORD AVEC TEREVA

Tereva est un distributeur d'équipements de plomberie chauffage.

Le partenariat signé ce 12 janvier prévoit notamment une collaboration avec la CAPEB relativement à la collecte et la valorisation des déchets des entreprises artisanales du bâtiment. Au-delà, ce partenariat prévoit que

Téréva fera la promotion, dans l'ensemble de ses agences et auprès de ses clients, du dispositif des certificats d'économies d'énergie Total/CAPEB, des offres qu'il aura élaborées avec la CAPEB, des marques ECO Artisan®, ECO Rénovation® et Handibat® ainsi que des formations FEEBat.

Tereva a prévu également de réaliser un catalogue de solutions spécifiques et des outils d'aide à la promotion de ses solutions Tereva seront proposés aux entreprises artisanales du bâtiment pour qu'elles puissent s'en servir auprès de leurs clients.

→ UN NOUVEL OBSERVATOIRE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EST CRÉÉ

La CAPEB, Garance Mutuelle et Deloitte Développement Durable (agence conseil) ont décidé de collaborer pour mettre en place un observatoire de la performance énergétique.

L'objectif est de cerner plus précisément le marché de la rénovation énergétique et de mieux évaluer l'impact de la qualification ECO Artisan sur le développement de l'activité des entreprises.

La société Deloitte, choisie par Garance, réalise avec la CAPEB cette enquête qui a été lancée à la mi-décembre 2017 auprès de l'ensemble des ECO Artisans qui sont ainsi invités à répondre à un formulaire électronique. Ce questionnaire d'enquête a préalablement été testé auprès d'un panel d'entreprises ECO Artisan au mois de novembre 2017.

Toutes les réponses seront traitées de manière anonyme et les résultats sont attendus fin mars

2018. Une synthèse de cette étude sera ensuite diffusée au Réseau. Il est également envisagé que toute entreprise ECO Artisan répondante soit également destinataire de ces résultats. Enfin, un tirage au sort désignera 4 entreprises parmi celles qui auront répondu au questionnaire. Ces 4 entreprises recevront chacune en cadeau un week-end pour deux personnes dans un Relais & Châteaux de leur choix.

→ LITIGES : LE RÔLE BÉNÉFIQUE DE LA MÉDIATION INTER-ENTREPRISES

La Médiation des entreprises a rendu son rapport 2017 qui met en évidence un accroissement notable des règlements de litiges à l'amiable. La Médiation reçoit de plus en plus de demandes : une centaine par mois, quand elle en recevait une centaine la première année de son existence.

Il faut dire que la réputation de la Médiation commence à se répandre. Les 44 médiateurs régionaux et les 20 médiateurs nationaux font la preuve de leur efficacité et résolvent 3 litiges sur 4 de manière positive. Les TPE et les PME sont les principales utilisatrices de la Médiation

et regroupent 93 % des saisines, ce qui n'a rien d'étonnant puisque le rôle de la Médiation est précisément de rééquilibrer le rapport de force entre une petite entreprise et une grande entreprise. Le quart des saisines concernent un problème de paiement.

Les demandes d'intervention portent également sur des ruptures de contrat contestées, des propriétés intellectuelles spoliées, des décomptes généraux de travaux rabotés, des délais de fin de travaux non respectés...

La Médiation a renforcé ses moyens d'intervention en janvier 2017 en ouvrant

un site informatif où les entreprises peuvent obtenir des conseils et un accompagnement. 900 entreprises ont utilisé ce site l'an dernier.

10 000

C'EST LE NOMBRE DE DEMANDES REÇUES
PAR LA MÉDIATION DES ENTREPRISES
DEPUIS SA CRÉATION EN 2010.

ÉCONOMIE

→ LA FRANCE N'INVESTIT PAS SUFFISAMMENT DANS SES INFRASTRUCTURES

À l'occasion du salon des fabricants de matériels du BTP, une étude a été réalisée sur la construction dans 6 grands pays européens.

La France apparaît à la traîne et si le projet Grand Paris n'était pas lancé, elle serait sans doute au rang des plus mauvais élèves.

Ainsi, 139 milliards d'euros d'investissements en bâtiments et infrastructures sont prévus dans

notre pays d'ici 2030. Un montant largement inférieur aux 223 milliards programmés par les Italiens et aux 287 milliards de chantiers qui s'ouvriront en Allemagne d'ici 12 ans.

L'entretien des infrastructures souffrira de cette faiblesse des investissements et en particulier la maintenance des digues (8 000 Kms) qui a été confiée aux régions, lesquelles n'ont pas les moyens de faire face à ces dépenses, mais

également l'entretien des aéroports dont la modernisation ne mobilisera que 3,4 milliards en France quand notre voisin Outre Rhin y consacrera 20 milliards.

Seuls la Belgique et les Pays Bas font moins bien que la France dans ce domaine, mais ils ont un territoire bien moindre à couvrir !

GOUVERNEMENT

→ LOGEMENT : L'AVANT-PROJET DE LOI FAIT L'OBJET DE CONCERTATIONS

Le Gouvernement a, semble-t-il, tiré les enseignements de sa précipitation avec les HLM, l'affaire des APL ayant provoqué une levée de bouclier du monde des HLM, soutenus par les principaux acteurs de la construction, alors que c'est précisément sur le logement social que le Gouvernement voudrait agir pour résoudre, au moins partiellement, le déficit de logements en France. Fin décembre, une « conférence du consensus » a été ouverte sous l'égide du ministre Jacques Mézard et du Président du Sénat Gérard Larcher. On peut saluer cette volonté de concertation mais, malheureusement, il s'agit plus d'une façade que d'une véritable concertation car si chacun peut s'exprimer, il a très peu de temps pour le faire au cours de réunions qui accueillent un très grand nombre de participants de tout horizon.

Ainsi, les acteurs de l'immobilier et de la construction avec les parlementaires sont invités à se réunir au sein de 5 groupes de travail dans la perspective d'élaborer un projet de loi qui devrait être soumis au Parlement au mois de mars. Ils ont jusqu'à la fin janvier pour réfléchir et faire des propositions. Une nouvelle fois, il s'agit de travailler à marche forcée !

Ces groupes doivent travailler sur le rôle et la place des collectivités territoriales dans la politique du logement, l'accélération de la construction de logements, la réforme du secteur du logement social, les relations bailleurs locataires, notamment dans le secteur privé, et enfin sur la revitalisation des centres de villes moyennes. On sait que l'objectif du projet de loi est de construire plus, mieux et moins cher, de répondre aux besoins de chacun et de favoriser

la mixité sociale tout en améliorant le cadre de vie. Le texte comporte pour l'instant 57 mesures très diverses qui touchent autant le logement que l'urbanisme, l'amélioration du cadre de vie et la cohésion des territoires.

Parmi les principaux points que ce projet de loi est sensé réformer figurent la transformation des bureaux en logements, la dématérialisation des documents d'urbanisme, la possibilité pour une société HLM de recourir à la procédure de conception réalisation, le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats, l'assouplissement des règles d'accessibilité. Bref, beaucoup de points qui concernent directement les entreprises du bâtiment et sur lesquels nous ne sommes pas forcément d'accord. Nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir.



SOCIAL

→ LE RSI DEVIENT LA SÉCURITÉ SOCIALE DES INDÉPENDANTS

Depuis le 1^{er} janvier, feu le RSI a cédé la place au régime général.

Il faut rappeler que ce changement majeur n'affectera en rien le niveau des cotisations des indépendants pas plus que le versement de leurs prestations. Les pensions de retraite, les remboursements de soin, les indemnités journalières restent inchangés.

Les ressortissants de l'ex RSI n'ont aucune démarche à accomplir, peuvent continuer à utiliser leur canal habituel et conservent leur compte personnalisé via le portail internet « secu-independants.fr ».

L'objectif de la nouvelle organisation est d'améliorer la qualité des services offerts aux

ressortissants et de leur simplifier la vie sur le plan administratif.

Un effort a ainsi été fait pour que les travailleurs indépendants conservent un interlocuteur unique, en l'occurrence la CPAM.

La totalité de la gestion du recouvrement des cotisations est confiée aux seules Urssaf. Lorsque la réforme sera entièrement finalisée, la simplification sera plus nette encore pour ce qui concerne la retraite. Aujourd'hui, les indépendants qui ont eu une carrière mixte doivent s'adresser à plusieurs caisses. En 2020, un seul organisme gèrera leur retraite : l'assurance maladie gèrera la retraite de base et la retraite complémentaire.



Échaudé par la mauvaise expérience du RSI qui avait été mis en place dans la précipitation, le Gouvernement a prévu cette fois de mener sa réforme sur deux ans.

L'U2P et la CAPEB seront évidemment attentives à ce que les engagements pris par le gouvernement soient effectivement tenus et que si des difficultés devaient apparaître, le délai de deux ans puisse être éventuellement rallongé.

En savoir plus sur **ARTUR**

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE À TOUTES ET À TOUS !

Chers lecteurs et chères lectrices, nous vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année : santé, bonheur et prospérité !

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

LOBBYING

→ PLF 2018 : CE QUI A FINALEMENT ÉTÉ VOTÉ CONCERNANT LE CITE

Le projet de loi de finances pour 2018, définitivement adopté le 21 décembre, prévoit, concernant le CITE, que le taux de 15 % s'appliquera aux chaudières à fioul à Très haute performance énergétique, du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 (avec une exigence renforcée par rapport aux chaudières à haute performance énergétique) ainsi qu'aux parois vitrées isolantes installées en remplacement des fenêtres simple vitrage, toujours du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. La CAPEB s'est beaucoup battue pour que ces équipements continuent à bénéficier du taux de 15 % jusqu'à la fin 2018. Ils le pourront si les travaux sont entièrement payés à la fin 2018 et ont fait l'objet d'un devis signé et d'un acompte versé avant le 1^{er} juillet 2018. Ainsi, les entreprises disposent de six mois pour informer leurs clients de ces échéances. La CAPEB s'est également mobilisée pour obtenir que les clients de nos entreprises puissent bénéficier du CITE sur les parois vitrées, les portes d'entrée donnant sur l'extérieur, les volets isolants et les chaudières HPE fioul aux conditions actuellement en vigueur (taux de 30% et conditions de performance

de 2017). Ce sera le cas si les travaux sont payés intégralement en 2018 et si le devis a été signé et l'acompte versé au plus tard au 31 décembre 2017. Le maintien du taux de TVA à 5,5 % sur ces équipements au-delà du 31 décembre 2017 est également à porter au crédit du combat mené par la CAPEB.

Par ailleurs, le projet de loi de finances plafonne les dépenses d'acquisition des pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire, c'est-à-dire les chauffe-eaux thermodynamiques.

Le montant de ce plafonnement sera fixé par arrêté. Enfin, est rendue éligible au CITE la réalisation d'un audit énergétique dès lors que cet audit n'est pas obligatoire et ce, dans le but d'encourager les contribuables à adopter une approche globale de la rénovation énergétique de leur logement, et non plus seulement équipement par équipement. La CAPEB n'était pas favorable à l'adoption de cette mesure qu'elle ne considère pas pertinente.

En 2018, la CAPEB restera mobilisée et vigilante concernant la future prime qui remplacera le CITE en 2019 comme le Gouvernement l'a annoncé.

SOCIAL

→ LE CDD PLUTÔT QUE LE CDI : LES MOTIVATIONS DES ENTREPRISES

Le Ministère du Travail a mené une étude sur les recrutements réalisés entre septembre et novembre 2015 pour comprendre les raisons qui conduisent les entreprises à privilégier le CDD plutôt que le CDI. La grande majorité (69 %) des CDD ont été contractualisés parce que l'entreprise avait un besoin ponctuel mais beaucoup d'entreprises ont choisi ce contrat parce qu'elles voulaient tester un candidat (65 % des cas). Il n'empêche que 56 % des employeurs ont préféré recourir au CDD plutôt qu'au CDI par crainte d'une baisse d'activité et donc

de difficultés à se séparer ensuite du salarié ainsi recruté, ou par crainte de fragiliser leur trésorerie si un licenciement devait être décidé, ou encore par crainte des complications juridiques éventuelles, etc. On peut, à ce sujet, espérer que les ordonnances travail mettent fin à ce type de crainte.

Les petites entreprises sont particulièrement sensibles à ces questions. En effet, l'étude du Ministère montre que 55 % des TPE évoquent ces questions pour justifier leur recours au CDD alors que 19 % des grandes entreprises (plus de 200 salariés) le font.

PREMIER BUREAU CONFÉDÉRAL DE L'ANNÉE

Les membres du Bureau confédéral ont tenu leur première réunion de l'année ce mercredi 10 janvier. Ils ont fait un point d'avancement sur le dossier ABCD, dressé un état des lieux des cotisations, décidé des actions à entreprendre concernant la représentativité de la CAPEB et enfin, évoqué la réforme de la formation professionnelle. L'après-midi, comme c'est désormais l'habitude, ils ont accueilli les membres du Bureau de l'APSEGA pour un échange sur les dossiers d'actualité et les grands projets en cours au sein de la CAPEB.

LES VOEUX DE LA CAPEB À SES PARTENAIRES

Comme chaque année, la Confédération a organisé mercredi soir un cocktail pour accueillir ses principaux interlocuteurs, publics et privés, et leur présenter ses vœux. À cette occasion, le Président Patrick Liébus a prononcé un bref discours dans lequel il a évoqué les grands chantiers qui attendent la CAPEB et les artisans du bâtiment cette année.

LE GROUPE PARITAIRE "ASSURANCE CHÔMAGE"

Les partenaires sociaux avaient décidé, fin décembre, d'ouvrir une négociation sur l'assurance chômage ce 11 janvier. Le Président Liébus y représentait l'U2P. Ces discussions doivent se tenir chaque semaine jusqu'au 15 février.

(Suite de la p. 1)

En interne, la CAPEB porte également de gros projets structurants tant pour notre Réseau que pour les entreprises que nous représentons. Ainsi, si l'assemblée générale de Brest le décide, ABCD devrait déboucher sur des actions très concrètes en direction des entreprises et, en particulier, la réalisation d'actions de communication pour valoriser la CAPEB auprès

tout particulièrement des entreprises non adhérentes. Par ailleurs, notre projet de plateforme 3.0, en gestation depuis plus d'un an, va lui aussi ouvrir de nouvelles perspectives pour les entreprises en termes d'activité. Autrement dit, 2018 sera riche de nouveautés. Souhaitons que cette nouvelle année soit enthousiasmante et bénéfique à toutes et à tous !

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur

www.capeb.fr

qui vous permettra d'accéder à

